

DÉCISION DU PRÉSIDENT

DP 2021-05

CONSULTATION RELATIVE A L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'AMENAGEMENT D'UN BATIMENT A USAGE DE BUREAUX, VESTIAIRES, SANITAIRES ET LOCAUX TECHNIQUES DE TRAVAIL DANS UNE PARTIE DE LA CELLULE C3 POUR L'ACCUEIL D'UN PROJET D'IMPLANTATION D'ACTIVITE SUR L'ECOPARC DE DAMAZAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération n° 2020-10/10 du 05 octobre 2020 donnant délégations de compétences au Président,

Considérant que des travaux pour l'aménagement d'un bâtiment à usage de bureaux, vestiaires, sanitaires et locaux techniques de travail doivent être réalisés dans une partie de la cellule C3,

Considérant que la SEM47 est la seule SEM d'aménagement du Lot-et-Garonne,

Considérant que la SEM47 est partenaire de ValOrizon sur l'écoparc depuis l'achat de la friche industrielle,

Considérant la consultation directe réalisée auprès de la SEM 47,

Considérant que ValOrizon n'a pas la compétence technique en interne pour suivre des projets de construction et d'aménagement de type BTP,

Le pouvoir adjudicateur propose de retenir l'offre la SEM47.

Le Président,

- Article 1 : **A DÉCIDÉ** de retenir l'offre de la SEM47, sise 6, Boulevard Scaliger 47 000 AGEN pour la réalisation d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement de bureaux, vestiaires, sanitaires et locaux techniques dans la cellule C3 pour un montant de 15 000€ HT;
- Article 2 : **PRÉCISE** que la durée d'exécution du marché est de 17 mois à compter de la date de notification du marché,
- Article 3 : **PRÉCISE** que la consultation a été notifiée au prestataire susvisé le 7/12/2020.

Fait à Damazan, le 3 février 2021

Le Président,

Michel Masset